

L'ASSOCIATION

Le club de Canoë Kayak de Muret est une association sportive, reconnue d'intérêt général et rattachée à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie. Le club propose différentes pratiques aussi bien en loisirs qu'en compétition. L'association propose également une location estivale pour de la descente grand public, principalement sur la Garonne.



RÉSULTATS en haut niveau

EMMA VUITTON

en individuel:

4ème au Championnat du Monde kayak cross 2023

Vice-Championne du monde U23 2022

4 fois finaliste en Coupe du monde

Vice-Championne de France Elite 2022

Vice-Championne du monde junior 2021

en équipe :

Championne d'Europe 2022 et 2023

Championne du monde junior 2019

Vice-Championne d'Europe U23 2022 et junior 2019



2ème en kayak slalom des sélections olympiques de Paris 2024



en individuel:

Champion du monde U23 2023

3ème aux championnats d'Europe U23 2023

Vice-champion de France U23 2023

Demi-finaliste en coupe du monde senior 2023

par équipe :

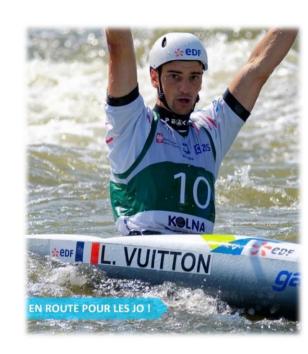
Champions du monde U23 2023

Vice-champions d'Europe U23 2023

en kayak-cross:

Top 8 aux championnats du monde U23 2023

Objectif Los Angeles 2028



EMMA VUITTON

équipe KAYAK POLO

5ème du Tournoi International de Montpellier 2023 Demi-Finales du championnat de National 3 3ème coupe des Pyrénées

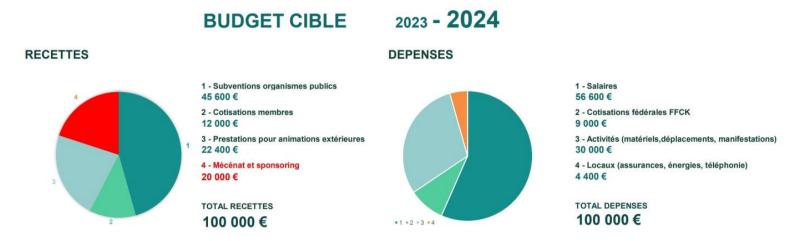




NOTRE AMBITION

Développer l'activité du club tant en école de pagaies qu'en section loisir : augmentation du nombre d'adhérents Accroître nos actions de soutien aux compétiteurs Accroître significativement l'aide aux sportifs de haut niveau Consolider notre participation à l'animation sociale locale

LE BUDGET



Mécènes et sponsors nous avons besoin de votre aide

DEVENEZ MÉCÈNE

Le mécénat est un soutien financier ou matériel sans contrepartie (cependant la mention du mécène apparaîtra sur notre site Internet). Ce soutien s'assimile à un don.

Un tel don donne droit à **réduction d'impôt** au titre de l'année du versement.

Pour l'entreprise la réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) selon l'assujettissement de l'entreprise, est égale à **60** % du montant du don dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

DEVENEZ SPONSOR

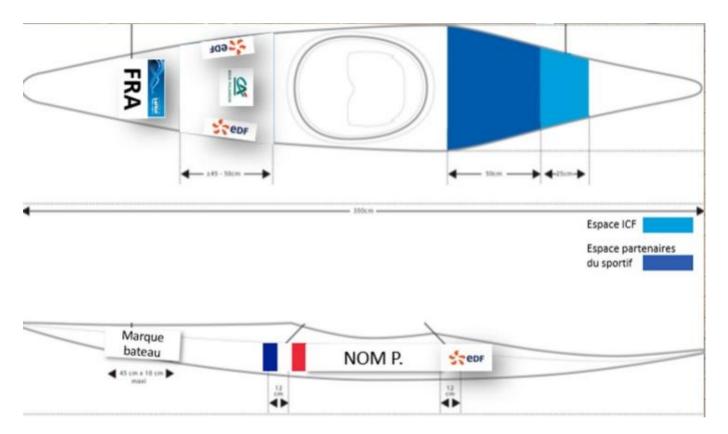
Le sponsoring, également appelé parrainage, apporte un soutien à une organisation en vue d'en retirer une contrepartie destinée à promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Ces dépenses de sponsoring sont **déductibles du résultat fiscal de l'entreprise**



LES CONTREPARTIES POUR LE SPONSOR

Elles sont fonction de la participation du sponsor et du type de visibilité recherchée.

Des autocollants, fournis par le sponsor, peuvent être placés sur les bateaux, les casques et les pagaies des compétiteurs de slalom, dans le respect du règlement de la fédération



Le nom du sponsor finançant les gilets de l'équipe de kayak polo pourra être imprimé sur

ces gilets et des autocollants de kayak polo



apposés sur les bateaux

De même les autocollants peuvent être apposés sur les camions du club

Des affiches, fournies par le sponsor, peuvent être positionnées à l'accueil de la location estivale pour le grand public

Des espaces partenaires peuvent être réservés sur le site internet du club

Des oriflammes fournis par le sponsor peuvent être installés lors des compétitions organisées en extérieur par le club

Nos athlètes de haut niveau peuvent échanger dans l'entreprise sponsor sur leur expérience de la compétition et de la stratégie de préparation correspondante.